



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

**Déclaration de franchissement
de seuil de participation
FS/EM/09/2016**

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que la Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances (MCMA) a déclaré le 10 mai 2016, avoir acquis sur le marché central, le 04 mai 2016, 660 793 actions Banque Centrale Populaire (BCP), au cours unitaire de 227 dh, franchissant à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite Banque.

Suite à cette transaction, la MCMA détient 9 388 289 actions BCP, soit 5,15% du capital de ladite Banque.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement du seuil précité, la MCMA envisage de poursuivre ses achats sur la valeur BCP.

Contact AMMC :

Tel : 05 37 27 68 63

E-mail: information_financiere@ammc.ma